

Alors que le passage à la facture électronique est un enjeu majeur pour les entreprises, le spécialiste du traitement des flux [TESSI](#) / T : 04.76.70.59.10 (siège à Grenoble) a obtenu cet été un signe de reconnaissance majeur d'un point de vue réglementaire. La plateforme Tessi Facture a été reconnue conforme aux nouvelles directives en matière de dématérialisation fiscale, suite à un audit conduit par le cabinet [EY SOCIETE D'AVOCATS](#), expert en matière de dématérialisation fiscale. Tessi Facture est maintenant l'une des rares plateformes du marché à proposer la mise en oeuvre des trois voies possibles de dématérialisation fiscale. www.tessi.fr